



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commune de Saint-André-de-
Najac

dossier n° PC 012 210 21 U1003

date de dépôt : 09 mars 2021

demandeur : **ENTREPRISE INDIVIDUELLE MARTY
JEROME**, représenté par Monsieur **MARTY
JEROME**

pour : **la construction d'un hangar agricole avec
toiture photovoltaïque pour le stockage de
matériel**

adresse terrain : **BETEILLE, à Saint-André-de-
Najac (12270)**

**ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État**

Le maire de Saint-André-de-Najac,
Maire au nom de l'Etat

Vu la demande de permis de construire présentée le 09 mars 2021 par ENTREPRISE INDIVIDUELLE MARTY JEROME, représenté par MARTY JEROME demeurant BETEILLE, Saint-André-de-Najac (12270);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un hangar agricole avec toiture photovoltaïque pour le stockage de matériel ;
- sur un terrain situé BETEILLE, à Saint-André-de-Najac (12270) ;
- pour une surface de plancher créée de 2 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie en date du 09 mars 2021 de l'avis de dépôt de la présente demande;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDÉ**.

Fait à Saint-André-de-Najac le: 07/06/2021

Le maire

Christophe Dega

